

1815
Département
de
l'Intérieur

Session de 1814
Instruction publique

a) Ecoles

Les rapports sur l'état des Ecoles en 1814 annoncent
qu'elles sont en général dans un état satisfaisant.
Presque tous les élèves ont obtenu un bon témoignage; si
c'eût été dans le cas de renvoyer des exhortations
à mieux faire, et il n'y a qu'un petit nombre d'Ecoles où
l'instruction est parue négligée à quelques égard. Il n'y
a eu pareillement que peu de négligences dénoncées
quant à la fréquentation des Ecoles; mais on remarque
à ce sujet que les Municipalités sont faibles et repoussent
à faire payer les amendes. Les Pasteurs font ce qui
dépend d'eux pour rappeler les Parents à l'ordre par
leurs exhortations, mais elles ne sont pas toujours efficaces.
Quelques parents dénoncés pour n'y voir point en regard,
ont été punis.

Il a été établi une seconde école dans une Commune,
et un second Régent dans une autre, au lieu d'un sous-
maître. Dans une 3^e, où la seconde école est devenue
superflue, on l'a supprimée provisoirement. —

Il a été fait des réparations à quelques Chambres
et maisons d'écoles, et plusieurs Communes ont
augmenté la pension de leurs Régents, ou accordé à ceux-
ci des gratifications personnelles. L'Etat de son côté,
outre les secours accordés précédemment, en a assigné
de nouveaux en faveur de quatre Ecoles, et celui d'une 3^e
a été augmenté. —

Il a été accordé aussi des gratifications, de la caisse
de l'Etat, à six Régents conciliés & pauvres.

En attendant que l'Institut des Régents soit organisé,
il se forme quelques bons Régents, soit à l'école de charité

de Lausanne, fort aidés par les dons de ~~quelques~~ ^{quelques uns} ~~divers~~ Rois et de leurs Capables, qui mettent de leurs disciples au état de exercer cette vocation. Un jeune homme d'Yvernaud qui a obtenu un secours du Gouvernement pour être instruit dans ce but à l'école de Thaurin, en a profité d'une manière très satisfaisante, et dessert actuellement une Messise.

C. Collèges

Les Rois des Collèges ont rempli leurs devoirs avec approbation, et même plusieurs ont obtenu un témoignage très-honorable. Du reste ces établissements n'ont éprouvé aucun changement essentiel depuis une année.

C. Collège académique

Du rapport qui a été fait sur le Collège académique, il résulte que Messieurs les Rois et Instituteurs ont bien rempli leur fonctions, et que si quelques coliers ne font pas les progrès qu'ils devraient faire, il en est d'autres en assez grand nombre qui annoncent des talents, montent de l'application et donnent de bonnes espérances.

D. Académie

Le rapport sur l'Académie fait également considérer que Messieurs les Professeurs ont rempli leurs fonctions avec exactitude et assiduité. Les Etudiants, fort nombreux, ont rempli leurs devoirs, plusieurs très-diligemment, quelques uns d'une manière moins satisfaisante.

A l'époque de ce rapport sur l'Académie, il y avait 34 Etudiants en Théologie, 57 en Philosophie, 56 en Belles Lettres, et environ 12 Externes fréquentaient les leçons de Droit.

Une partie des Etudiants de Philosophie et de Belles Lettres ayant donné lieu à des plaintes sur l'esprit de licence & d'insubordination qui paroit se glisser parmi eux, l'on a dû prendre à cet égard les mesures de répression convenables.

Affaires Ecclésiastiques

Affaires Ecclésiastiques

La sérénité de Messieurs les Recteurs remplissent dignement les fonctions de leur ministère, plusieurs s'en acquittent avec un zèle et un dévouement qui méritent particulièrement des éloges, et les consécérations nouvelles continuent de donner à l'Eglise du canton des ministres à jamais destinés à la servir honorablement.

Il n'y a eu d'ailleurs aucun changement dans l'organisation de cette partie.

Secours et Etablissements de Charité

a) Distribution de Secours

Le mode adopté précédemment pour les asiles des publiques et a de même été suivi l'année dernière. Ainsi le Directoire, puis le Conseil d'Etat, ont accordé, dans le courant de l'année, des secours particuliers aux familles ou individus que des circonstances extraordinaires en rendaient dignes; et il a été fait cet hiver une distribution générale à ceux de pauvres du canton qui avaient le plus besoin d'y participer; et tout en prenant les précautions d'usage pour connaître la vraie situation des personnes et pour s'assurer du bon emploi des secours accordés.

b) Hospice Cantonal

L'Hospice cantonal, administré conformément aux règles établies, continue à bien remplir le but de sa fondation. Le service médical s'y fait régulièrement et avec succès, et la partie économique a été encore améliorée par la surveillance de la Commission et par les soins plus actifs de l'Econome actuel.

Le 1^{er} 3^{bre} 1813, il y avait à l'Hospice 39 malades, et depuis il en est entré 244; mouvement total 283. Il en est mort 14, sorti guéris 162, sorti dans un état amélioré 52, sorti avant la guérison ou comme incurables 15. Il en restoit 10 au 1^{er} 8^{bre} 1814.

Le 3¹